

1204366401

DATE DEPOT :	2012-05-07
NUMERO DE DEPOT :	2012R043592
N° GESTION :	2012B04000
N° SIREN :	494613607
DENOMINATION :	VOLFONI
ADRESSE :	29 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2012/03/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET :

NUMERO DE LIASSE : **G7554 126 474 6**

NUMERO DE GESTION : **2012B 4000**

NUMERO SIREN : **494 613 607**

NUMERO CHRONOLOGIQUE ACTE : **43592**

DENOMINATION : **VOLFONI**

DATE D'ENREGISTREMENT GREFFE: 07 MAI 2012

MODIFICATION

DEMATERIALISEE

12B 4000

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

PG 30/3/12 OC

VOLFONI S.A.S.
Société par actions simplifiée
au capital social de 106.296 euros
Siège social : 29, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris
RCS Paris 494 613 607

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

R

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MARS 2012

07 MAI 2012

48-582

N° DE DÉPOT

L'an deux mille douze, le vendredi 30 mars à 17 heures,

Les associés de la société Volfoni SAS (ci-après, la « **Société** ») se sont réunis dans les locaux de son conseil juridique 8 avenue de Messine à Paris (75008) en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président de la Société, Monsieur Thierry Henkinet.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée, en son nom propre et au titre des pouvoirs dont il est investi.

Monsieur Thierry Henkinet, président de la Société, est nommé « président de séance » et préside l'assemblée en cette qualité (ci-après, le « **Président** »).

Après décompte des pouvoirs et contrôle des émargements de la feuille de présence, le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la majorité des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :
- Un exemplaire des statuts de la Société à jour ;

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :
- Le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et des statuts de la Société.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire
- Nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant
- Pouvoir pour formalités

Puis, le Président ouvre les débats.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Le Président fait suite aux discussions qu'il a eues avec un certain nombre des associés de la Société lors desquelles a été décidé de doter la Société d'un second commissaire aux comptes spécialisé dans les dossiers internationaux et pratiquant régulièrement la consolidation de comptes.

TMF

Ce second commissaire aux comptes est nommé pour six (6) exercices. Ses fonctions expirent après l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes du sixième exercice.

Est donc proposé aux associés la nomination en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) premiers exercices sociaux :

- Le cabinet Arcade Finance, sis 128, rue La Boëtie à Paris (75008) représenté par Madame Geneviève Brice,

qui déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et qu'il n'existe aucune disposition légale ou réglementaire qui lui interdirait d'exercer cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

En complément de la première résolution ci-dessus, le Président propose la nomination, pour une durée de mandat de six (6) exercices, ses fonctions expirant après l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes du sixième exercice, la nomination en qualité de commissaire aux comptes suppléant de :

- Madame Geneviève Brice, résidant 10, allée des Acacias - 94000 Créteil,

qui déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et qu'il n'existe aucune disposition légale ou réglementaire qui lui interdirait d'exercer cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal, qui après lecture a été signé par le Président de séance.

M. Thierry Henkinet
Président de séance